

Accompagnement et suivi des élèves sans affectation

1. Elèves concernés

- L'élève est en liste supplémentaire sur <u>l'ensemble de ses vœux.</u>
- L'élève n'a formulé que des vœux de recensement (apprentissage, privé, hors académie)
- L'élève est sans solution d'affectation.

2. Procédure

2.1 La participation aux Tours suivants

2.1.1 Participation au « Tour suivant n°1 et n°2 »

Il est mis en place, en juillet et en septembre, deux « Tours suivants » Affelnet lycée. Ces campagnes académiques d'affectation concernent les affectations en 2^{nde} professionnelle et 1^{ère} année de CAP (lycées publics et privés sous contrat) et 1^{ère} Pro (lycées publics).

Elles permettront de proposer aux élèves non-admis les places laissées vacantes à l'issue de la procédure d'inscription du tour principal.

Les places vacantes à l'issue de la procédure d'inscription du tour principal sont gelées et proposées à l'affectation.

Aucune inscription hors affectation AFFELNET ne doit être effectuée avant les résultats des "tours suivants".



Le public concerné par les "Tours Suivants" :

Élèves du palier 3ème et élèves de 2^{nde} GT <u>refusés sur l'ensemble de leurs vœux et/ou placés en liste</u> d'attente suite au tour principal Affelnet-Lycée.

Saisie des candidatures :

La saisie AFFELNET de la candidature est simplifiée : saisie uniquement des vœux d'affectation (3 vœux maximum). L'établissement d'origine ou le CIO pourront saisir dans Affelnet Lycée « Tour Suivant » les vœux des candidats après expression du des représentant-s légal-aux.

Si la saisie est effectuée par le CIO, suite à la saisie des vœux, il convient de sortir la fiche récapitulative de saisie, de la faire signer et de la transmettre à l'établissement d'origine car seul ce document fait foi en cas de litige.

Calendrier des « Tours suivants »

La saisie des vœux du « Tour suivant n°1 » sera ouverte du vendredi 05 juillet au lundi 08 juillet 2024 pour les élèves du palier 3ème et les élèves de 2^{nde} GT.

La saisie des vœux du « Tour suivant n°2 » sera ouverte du mercredi 04 septembre au jeudi 05 septembre 2024.

2.1.2 Après le « Tour suivant n°2 » Affelnet Lycée

- Des désistements peuvent intervenir. Dans ce cas, les candidats sur liste supplémentaire sont contactés directement par les établissements d'accueil, <u>en respectant l'ordre établi sur cette liste</u>.
- Pour les élèves sans solution suite au « Tour suivant n°2 » et souhaitant formuler d'autre vœux l'établissement d'origine ou le CIO doit adresser l'Annexe A-14 à la DSDEN du département d'origine.

2.2 Suivi post-affectation

Des entretiens de situation sont organisés dans les établissements, en relation avec les centres d'information et d'orientation (CIO), dès la fin de l'affectation. Ils reprendront à la rentrée de septembre, pour tous les élèves sans solution

La fiche de signalement (Annexe A5 -Guide Orientation) sera complétée pour les élèves concernés et transmise à la DSDEN, à la coordinatrice de la MLDS et au directeur de CIO de rattachement.